



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Janvier 2016

Bulletin d'informations officielles

No 1



Agenda 2016

- 19 mars : Soirée de gym
23 avril : Soirée de l'Harmonie du Pontet
28 mai : Arrivée du Tour du Pays de Vaud
27 août : Marché artisanal
12 novembre : Soirée annuelle Tennis Club

Séances du Conseil Communal

- Jeudi : 18 février
Mercredi : 23 mars
Mercredi : 15 juin (comptes 2015)
Mercredi : 26 octobre (arrêté d'imposition)
Mercredi : 14 décembre (budget 2017)

Dans ce numéro :

- Décisions du Conseil communal 2
Brèves de la Municipalité 6
Communications du Canton 11
Bibliothèque 15
Sociétés locales 17

Conseil communal du 9 décembre 2015

PREAVIS MUNICIPAL N°6/2015 : «Budget 2016»

Dans sa séance du 9 décembre 2015,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 6/2015 adopté en séance de municipalité du 2 novembre 2015;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à l'unanimité des membres présents)

d'approuver le budget de fonctionnement pour 2016 présentant un total de revenus de CHF 7'756'650 et un total de charges de CHF 7'949'650, le déficit de CHF 193'000 étant pris par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation #1 de M. Gheorghe Giban

Avec l'ouverture prochaine de la RC 177, la zone industrielle de La Plaine connaît un développement accéléré engendrant des nuisances importantes pour les habitants de Vufflens-la-Ville. Nous constatons que ces nuisances sont analysées au cas par cas pour chaque projet. Or, pour les habitants, ces nuisances se cumulent.

Par conséquent, nous demandons à la municipalité de diligenter sans plus attendre une étude d'impact globale qui simule l'ensemble des nuisances environnementales des projets actuellement à l'étude, respectivement à l'enquête, sur le village.

La Municipalité a envisagé de mandater son acousticien, M. Kalberer, pour effectuer une étude globale.

Toutefois, un élément nouveau est apparu : l'Association Stop-Bruit a interpellé le 22 septembre 2015 Mme la Conseillère d'Etat Gorrite pour lui demander la mise en œuvre d'une étude globale. Si la Municipalité avait été informée de la volonté de l'Association Stop-Bruit d'interpeller le Conseil d'Etat, elle n'a pas reçu copie de la lettre de ladite Association.

La Municipalité a été informée du contenu de cette lettre le 13 novembre 2015. Le Directeur général du DGMR lui a remis copie de la lettre du 22 septembre et de la réponse de Mme Gorrite du 10 novembre 2015. Des représentants des Services de l'Etat rencontreront l'Association Stop-Bruit le 10 décembre 2015.

Compte tenu de la lettre de la Municipalité à Mme Gorrite du 24 novembre, évoquée dans les communications d'Olivier Berthoud, municipal, les Services de l'Etat, constatant la complexité d'une problématique touchant plusieurs d'entre eux, ont indiqué qu'une réponse coordonnée et prenant en compte toutes les bases légales ne serait pas disponible pour le 9 décembre.

La question de la mise en œuvre d'une étude globale sera donc traitée dès réception des réponses des Services de l'Etat, et la réponse à l'interpellation numéro 1 sera donnée au Conseil communal lors de la séance suivant la réponse de l'Etat, pour autant que des éléments complémentaires ne soient pas nécessaires.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation #2 de M. Gheorghe Giban

En 1972, les communes d'Aclens et de Vufflens-la-Ville ont prévu l'implantation d'une zone industrielle sur la « Plaine de la Venoge ». Cette zone est elle-même subdivisée en différentes zones d'activités, de degrés 1 à 4. Ainsi, selon le Règlement spécial actuellement en vigueur, la zone d'activité 4 est-elle réservée à des établissements industriels, fabriques, entrepôts, garages-ateliers ou industriels, ainsi qu'à d'autres entreprises artisanales qui entraîneraient, dans d'autres zones, des inconvénients pour le voisinage. Ce n'est toutefois qu'aujourd'hui, soit près de 40 ans plus tard, que l'intérêt de cette zone pour des entreprises à forts impacts environnementaux s'est manifesté, notamment à cause de l'ouverture prochaine de la route cantonale RC 177.

Or, depuis cette époque, le village a connu un développement réjouissant avec l'implantation de nombreux nouveaux contribuables, qui apprécient sa qualité de vie.

Constatant que la situation d'aujourd'hui ne correspond plus à celle qui prévalait dans les années 70, notamment en matière de nuisances environnementales, nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité de modifier, puis de modifier, l'affectation des zones susmentionnées dans le but de limiter les activités pouvant s'y développer, de sorte que seules les activités de degrés 1 et 2 puissent encore être autorisées à s'implanter sur la Plaine de la Venoge.

La question a été clarifiée avec l'interpellateur : il s'agit bien des degrés de sensibilité au bruit et non pas des zones d'activité définies par le PPA.

On peut synthétiser l'interpellation de la manière suivante : il s'agirait de modifier l'affectation de la zone (et donc le PPA) de manière à ce que seules les activités de degrés 1 et 2 puissent être autorisées à s'implanter.

La Municipalité ne pense pas qu'une modification du PPA puisse avoir un effet rétroactif. Elle a néanmoins posé la question de la modification du PPA de manière très claire au Conseil d'Etat. La réponse de l'Etat est là également attendue. La réponse à l'interpellation numéro 2 interviendra donc là aussi une fois la réponse de l'Etat connue, pour autant que les renseignements complémentaires ne soient pas nécessaires.

Réponse de la Municipalité à la pétition contre l'implantation de la société H2M Rail Routes SA à Vufflens-la-Ville dans la zone industrielle de la Plaine

La Municipalité a été saisie le 11 septembre puis le 13 novembre 2015 d'une pétition signée par 242 citoyens ou habitants.

La pétition demande à la Municipalité de s'opposer à l'implantation de l'entreprise sous rubrique dans la zone industrielle.

Comme déjà indiqué au Conseil communal, la Municipalité estime ne pas être en droit de refuser de délivrer un permis de construire conforme aux règlements communaux et aux législations fédérale et cantonale.

Compte tenu de la connexité de cette question avec celles que posent les deux interpellations Giban, la Municipalité a toutefois interpellé le Conseil d'Etat sur la possibilité de ne pas délivrer un permis de construire pour un projet conforme au PPA.

La Municipalité, tout comme pour les interpellations Giban, répondra donc formellement aux pétitionnaires dès que la réponse du Conseil d'Etat sera disponible.

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, syndique

Remplacement de Daniel Carrard

Daniel Carrard a été absent durant 4 semaines. Jonathan Leuschner l'a remplacé pendant cette période à notre entière satisfaction. Nous le remercions beaucoup pour son travail, fait avec enthousiasme. Nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir professionnel.

Plan directeur du Gros-de-Vaud

Le plan directeur est terminé. Nous allons vous le soumettre lors d'un conseil du printemps.

Elections du 28 février 2016

A l'exception de Roger Weissbrodt, les quatre autres membres de la municipalité se représenteront lors des prochaines élections. Nous désirons, si le peuple le souhaite, mener à bien différents projets qui nous tiennent à cœur.

Olivier Berthoud, municipal

Problématique de la zone industrielle et de ses nuisances sonores notamment

Dans un souci de transparence, la Municipalité a décidé d'informer régulièrement le Conseil communal de son activité sur cette problématique.

Depuis la séance du 28 octobre 2015, les éléments suivants peuvent être relevés :

- Le 29 octobre : rendez-vous avec M. Kalberer pour les conditions à fixer pour le permis de construire de H2M Rail Routes SA
- Le 9 novembre : rencontre avec M. Lüscher pour la problématique du rail
- Le 16 novembre : séance avec la Commission de suivi
- Le 23 novembre : séance avec notre avocat pour le traitement des oppositions et les conditions du permis de construire de H2M Rail Routes SA
- Le 24 novembre : séance avec M. Kalberer pour le projet de la COOP. Des attentes et exigences ont été définies et communiquées à cette société

- Le 24 novembre : envoi d'une lettre à Mme la Conseillère d'Etat Gorrite au sujet notamment de la mise en œuvre d'une étude d'impact globale et la possibilité de modifier le PPA
- Le 26 novembre : séance avec des représentants du SIVA et du SEVA, ainsi que notre acousticien, avec comme objectif d'établir un catalogue de mesures à leur soumettre d'ici fin 2015
- Le 27 novembre : séance avec M. Büttiker, représentant mandaté par l'Association Stop-Bruit
- Le 30 novembre : rencontre avec M. Giban, Président de l'Association Stop-Bruit
- Le 4 décembre : rencontre avec la COOP et ses mandataires en présence de notre acousticien. Les exigences et demandes de la Municipalité feront l'objet d'une annexe au Rapport d'étude d'impact, figurant dans le dossier qui sera soumis prochainement à l'enquête publique.

Roger Weissbrodt, municipal

Police des constructions

Le projet H2M a suscité 29 oppositions, dont 27 de la même teneur, émanant d'habitants, une opposition individuelle et une d'une entreprise de la ZI. La procédure suivra donc son cours.

Mobilité – horaire CFF, dès le 14 décembre

Un rappel : avec la mise en place du nouvel horaire CFF : **une desserte supplémentaire aux 17 (à 6, 7 et 8 heures), en plus de celles des 42 et 50**, nous est désormais proposée en direction de Lausanne.

Pour le retour depuis Lausanne, une desserte supplémentaire nous est proposée **aux 30 (ou 34 !) du lundi au vendredi** (jusqu'à 20h30 y compris). Cette offre complète les départs aux 01 et 54 depuis Lausanne.

Mise en place de la ligne TL no 56

Rappel : une offre en heures de pointe, toutes les 30 minutes, le matin de 6h25 à 08h40, le soir de 16h45 à 19h20. Une paire de courses a été ajoutée, suite à la demande de la commune de Mex, **entre 12 et 14 heures**. Le transport est assuré par des minibus de 10 places et fait partie intégrante de la zone **Mobilis 15**.

Cette offre est valable pour la seule année 2016. Elle fera l'objet d'une évaluation. Merci d'en faire bon usage !

Michel Gruaz, municipal

Domaine de l'eau

EIEVMV : la deuxième pompe de notre station de pompage des Isles a rendu l'âme après 7 ans d'utilisation. Nous avons donc dû, le 11 novembre, pourvoir à son remplacement.

Dans le secteur en contrebas de la route du Moulinet, la conduite d'eau qui dessert les habitations du Moulinet est en cours d'être placée sous la RC 177 au moyen d'un forage dirigé. Ce déplacement est à la charge de la RC 177.

J'ai le plaisir de vous annoncer deux bonnes nouvelles concernant notre réseau d'eau. L'une c'est que pour la première fois de la législature, et probablement depuis des décennies, nous n'avons à ce jour déploré aucune fuite sur le réseau communal au cours de cette année.

Jusqu'à la semaine dernière c'était aussi le cas des conduites privées. Malheureusement, deux fuites ont été détectées la semaine dernière. Une entreprise de génie civil et notre concessionnaire Salm procèdent ces jours au remplacement total de ces deux conduites privées. Les frais y relatifs ne sont donc pas imputés à la Commune mais les pertes d'eau avant compteur sont toutefois à notre charge.

La deuxième bonne nouvelle, et là vous n'y êtes pas étrangers Mesdames et Messieurs les Conseillers, puisque vous avez accepté les préavis de remplacement de conduites, c'est que nos pertes d'eau 2015, calculées entre fin sept 2014 et fin sept 2015 ne se sont élevées qu'à 3'800 m3 soit 5% environ. Cette différence est très modeste car primo, comme relaté, nous n'avons pas eu de fuite en 2015 et, secondo, il n'existe pas de compteur qui tourne trop vite. Par contre il existe des compteurs qui cessent de fonctionner alors que tous les autres ne décomptent pas les écoulements goutte à goutte par exemple. Je rappelle que les pertes 2014, suite à de nombreuses fuites, dépassaient allègrement les 20%.

AIEV

Suite au départ de Daniel Tatti, membre du comité directeur de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville, la Municipalité a revendiqué cette place au sein du comité et l'a obtenue. Votre serviteur ayant été élu lors de l'assemblée de l'AIEV du 25 novembre dernier.

Eric Maeder, municipal

Manifestations

La réception des nouveaux citoyens a eu lieu le vendredi **30 octobre** à la Maison de Commune suivi de la traditionnelle fondue. 6 d'entre eux ont répondu favorablement à notre invitation (5 excusés). Si le nombre de participants est modeste, il convient de relever la qualité des présents et le plaisir qui fut le nôtre lors de cette soirée.

Le 31 octobre, accueil des nouveaux habitants (env. 35 personnes, enfants en bas âge compris !!!) en présence de la Municipalité in corpore, de quatre employés communaux et de la grande majorité des représentants des sociétés et groupes locaux (culturels, sportifs, spirituels). Nous avons ainsi profité de faire plus ample connaissance et de nouer des contacts.

Machine

Nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle lame à neige, l'ancienne ayant donné des signes de faiblesse en fin de saison (soudure et problème hydraulique).

Ingrid Rossel, syndique

Au nom de la Municipalité, en cette fin d'année 2015, j'aimerais vous faire part de la satisfaction qu'a la Municipalité de pouvoir travailler avec vous toutes et tous dans un climat, que nous trouvons très positif afin de mener à bien les affaires de notre commune. La Municipalité a vécu une année bien chargée. En effet le développement de la zone industrielle génère un travail soutenu et tout à fait particulier. Les dossiers qui nous été soumis jusqu'à ce jour, ont été étudiés avec le plus grand soin en collaboration avec la commission du suivi qui fait un travail remarquable. Toutes ces démarches sont faites dans un cadre légal contraignant, dans le but de préserver le bien-être de notre population.

Nous avons été satisfaits du démarrage de la RC 177, combat de la législature précédente.

Notre reconnaissance va également aux trois groupes de travail qui ont œuvré, pour la sécurité autour de l'école, pour nos aînés et pour la sécurité dans la Grand-Rue.

Les résultats de ces différents groupes, sont des patrouilleurs pour l'école, une étude Village-Solidaire pour nos aînés, et sommes en attente d'une autorisation pour un 30 km/h pour le haut du village.

Nous avons également l'excellente information d'arrêts supplémentaires à notre gare, et l'essai pour l'année 2016 d'une ligne TL avec arrêt à l'église, au niveau du Cuvillard et à la gare. Nous espérons que cette offre supplémentaire rencontrera un franc succès.

Plusieurs projets pourront vraisemblablement voir le jour l'année prochaine, tel que le Tea-Room, par exemple, qui seront un plus pour notre commune, sous réserve de votre approbation bien sûr.

Un grand merci à vos Présidents, René Parrat et Olivier Duperrut et votre secrétaire Regula Heck. Nous tenons à relever l'excellente collaboration, c'est toujours agréable de pouvoir compter sur eux. Merci également à vous tous, pour vos participations aux différentes commissions et votre temps investi à la chose publique.

Un petit mot pour les futures élections communales du 28 février 2016. Nous vous encourageons vivement à vous représenter lors des prochaines élections, malgré le fait que l'engagement que vous assumerez se fera au détriment de votre temps libre. Notre village a besoin de vous pour son bon fonctionnement.

Notre gratitude va à tous nos employés, qui font un excellent travail, je profite de ce moment pour les remercier sincèrement de leur engagement et compétences.

Et pour terminer, ma reconnaissance pour mes collègues municipaux, qui ont été très présents, consciencieux et qui sont un véritable soutien. Un tout grand merci à eux.

La Municipalité vous souhaite de passer de belles fêtes de Noël qui sont traditionnellement un moment familial et privilégié, et nous souhaitons également une excellente année 2016.





Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Entrée en vigueur du nouveau dispositif le 1^{er} janvier 2016

Conserver la mention de sa commune d'origine après une fusion

A partir du 1^{er} janvier 2016, il sera possible de conserver dans le registre d'état civil la mention de sa commune d'origine, même après une fusion avec d'autres communes. Cette mention, entre parenthèses après le nom de la nouvelle commune, sera automatique pour les personnes originaires des communes qui fusionneront après cette date ; elle pourra être demandée durant l'année 2016 par les personnes originaires des communes fusionnées avant l'entrée en vigueur de cette disposition. Dans les deux cas, l'inscription dans le registre d'état civil sera gratuite.

La modification de la loi sur les fusions de communes adoptée en juin 2015 par le Grand Conseil entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. A partir de cette date, les personnes originaires d'une commune qui fusionne auront comme droit de cité le nom de leur ancienne commune d'origine inscrit, entre parenthèses, à la suite du nom de la nouvelle commune.

Les personnes originaires d'une commune déjà fusionnée à cette date auront la possibilité pendant un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, de demander à la direction de l'état civil vaudois d'inscrire dans le registre d'état civil la mention entre parenthèses du nom de leur commune d'origine initiale à la suite du nom de la nouvelle commune. Cette démarche, facultative, est gratuite. (En revanche, la commande de pièces d'identité – passeport, carte d'identité et permis de conduire – où figure le nom de la commune d'origine reste soumise aux émoluments habituels. Leur renouvellement peut intervenir à l'échéance de validité des documents actuellement en circulation.)

Cette mesure prend en considération l'attachement très fort de certains habitants à leur commune d'origine ; sa vocation est de conserver une trace de la commune d'origine initiale.

Cette modification de la législation s'inscrit dans le prolongement d'un postulat du député Maurice Neyroud. Celui-ci relevait que la notion de commune d'origine revêt une signification importante pour nombre de citoyens et exprimait le souhait d'en conserver une mention après une fusion. Le Grand Conseil a adopté un dispositif gratuit et automatique pour les fusions ultérieures à l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition légale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1^{er} décembre 2015

**Le Contrôle des habitants est à votre disposition
pour vous aider à effectuer cette démarche.**

Pour bénéficier du bus de la ligne **56**, de manière optimale, et **sans** supplément de prix, ce service étant inclus dans la **zone Mobilis 15 !**



56 Vufflens-la-Ville,

Temps parcours
maximal en minutes

Lundi-Vendredi

Vufflens-la-Ville, Gare	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
	06 45	07 11	07 45	08 11	11 45	12 11	12 45	13 11	16 46	17 12	17 46	
Vufflens-la-Ville, Eglise	06 47	07 13	07 47	08 13	11 47	12 13	12 47	13 13	16 48	17 14	17 48	
Mex VD, Village	06 52	07 18	07 52	08 18	11 52	12 18	12 52	13 18	16 53	17 19	17 53	
Mex VD, Richardaz	06 57	07 23	07 57	08 23	11 57	12 23	12 57	13 23	16 58	17 24	17 58	



56 Mex VD, Richardaz

Temps parcours
maximal en minutes

Lundi-Vendredi

Mex

Mex VD, Richardaz	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
	06 26	06 58	07 26	07 58	08 26	11 58	12 26	12 58	13 26	16 59	17 26	17 59	18 26
Mex VD, Village	06 30	07 02	07 30	08 02	08 30	12 02	12 30	13 02	13 30	17 03	17 30	18 03	18 30
Vufflens-la-Ville, Eglise	06 35	07 07	07 35	08 07	08 35	12 07	12 35	13 07	13 35	17 08	17 35	18 08	18 35
Vufflens-la-Ville, Gare	06 38	07 10	07 38	08 10	08 38	12 10	12 38	13 10	13 38	17 11	17 38	18 11	18 38

p Véhicule de petite capacité, pas de transport de vélo, les groupes dès 10 personnes doivent s'annoncer 48h à



La ligne **TL 56** fera l'objet d'une évaluation après une année d'exploitation. A nous, utilisateurs des transports publics, de montrer qu'elle correspond à un réel besoin pour notre village.

Gare Direction > **Mex VD, Richardaz**



Vufflens-la-Ville, Gare Direction > **Mex VD, Richardaz**

p	p	p
18 12	18 45	19 11
18 14	18 47	19 13
18 19	18 52	19 18
18 24	18 57	19 23

Direction > **Vufflens-la-Ville, Gare**



VD, Richardaz Direction > **Vufflens-la-Ville, Gare**

p
18 58
19 02
19 07
19 10

Droits politiques des personnes étrangères sur le plan communal (www.vd.ch/vote-etrange)

DANS LE CANTON DE VAUD, LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE PEUVENT VOTER, ÉLIRE ET ÊTRE ÉLUES SUR LE PLAN COMMUNAL, COMME LES CITOYEN-NE-S SUISSES.

Si vous êtes:

- › au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans
- › établi-e dans le canton de Vaud depuis trois ans
- › âgé-e d'au moins 18 ans

VOUS AVEZ CES DROITS.

COMMENT DEVENIR ÉLECTRICE OU ÉLECTEUR ?

Dès que vous remplissez les conditions, vous êtes inscrit-e automatiquement dans le registre de votre commune et recevez le matériel de vote ou d'élection à votre domicile.



COMMENT VOTER ?

Soit à l'avance, en déposant l'enveloppe reçue à la maison directement dans la boîte aux lettres de votre commune prévue à cet effet, ou par la poste (affranchissement).

Soit en vous rendant au local de vote de votre commune le jour de la votation avec le matériel reçu.



BON À SAVOIR !

- › Votre vote est personnel.
- › Vous pouvez choisir librement les candidat-e-s que vous souhaitez élire.
- › Personne ne peut voter à votre place, que ce soit par procuration, en mettant votre bulletin de vote dans l'urne ou en écrivant pour vous. Dans ce cas, votre vote ne sera pas valable.

QUE PERMETTENT LES DROITS POLITIQUES ?

PARTICIPER À LA VIE DE VOTRE COMMUNE, C'EST NON SEULEMENT Y HABITER, C'EST AUSSI:

VOTER

Donner votre avis sur les objets de votations. Prendre part aux décisions concernant la vie de la commune: culture, sport, scolarité, sécurité, etc.



ÉLIRE

Choisir les candidat-e-s qui représentent le mieux votre point de vue lors des élections pour le Conseil communal et la Municipalité.

PROPOSER

Faire partie d'un comité qui lance une initiative ou un référendum communal.

SIGNER

Signer les initiatives et les référendums communaux.



LEXIQUE

ELECTRICE, ELECTEUR : Personne pouvant voter et être élue.

INITIATIVE : Proposition de citoyen-ne-s d'un projet pour la commune qui sera soumis aux électrices et électeurs.

REFERENDUM : Demande de citoyen-ne-s qu'une décision prise par le Conseil communal soit soumise aux électrices et électeurs.

COMMENT FONCTIONNE VOTRE COMMUNE ?

Le Conseil communal

est responsable de contrôler la gestion de la commune. Il adopte le budget communal, les impôts locaux et les règlements communaux.

C'est le **parlement** de la commune. Il est composé de 25 à 100 personnes.

Tous les cinq ans, vous pouvez élire les candidat-e-s de votre choix, ou vous porter candidat-e.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le Conseil communal s'appelle le **Conseil général** et vous



pouvez en faire partie, sur simple demande.

La **Municipalité** a pour mission de mettre en œuvre les décisions du Conseil communal, de gérer les affaires courantes et de diriger l'administration.

C'est le **gouvernement** de la commune. Il est composé de trois, cinq, sept ou neuf personnes et présidé par la syndique ou le syndic. Tous les cinq ans, vous pouvez élire les candidat-e-s de votre choix, ou vous porter candidat-e.



QUELQUES NOUVEAUTES SUR LES RAYONS DE LA BIBLIOTHEQUE

VIGAN, D. de
D'après une histoire vraie.



Prix des lycéens

Les lieux qu'il faut avoir vu en Suisse romande.



Guide touristique

LUCAS, G..
Star Wars, cherche et trouve.



Livre - jeu

PONTI, C.
Dans le gant.



Pour les petites mains

SCHREIER, J..
La face cachée de Margot.
DVD



Film

ENDERS, J.
Le charme discret de l'intestin.



Santé

POMPEI, Ch.
Le monstre du Léman.



Pour les 6 - 9 ans

ZEP
What a wonderful world.



Bande dessinée

KANG, A.
Tu n'es pas (si) petit !



Album pour petits et grands

Une Expo sur les couleurs
30 volumes à votre disposition

Horaire : Lundi et jeudi 17H – 18H30



LE SAMEDI
DES
BIBLIOTHEQUES
VAUDOISES
5 MARS 2016

UNE INITIATIVE
DE BIBLIOVAUD
WWW.BIBLIOVAUD.CH

A la bibliothèque de Vufflens la Ville
10 h Ouverture des portes
10 h 30 Contes
Dégustation



SAVEZ-VOUS
PLANTER
LES CHOUX...



Soirée annuelle le 19 mars 2016
à 19h (ouverture des portes à 18h)
sur le thème "Comme à la maison"



www.stv-fsg.ch

FSG VUFFLENS

Horaires des leçons de gym Année scolaire 2015-2016

Gymnastique Parents-enfants : dès 3 ans révolus	Le lundi de 16h00 à 17h00
Gymnastique Infantile 1: Pour les enfants en 1 ^{ère} année scolaire	Le mardi de 16h30 à 17h30
Gymnastique Infantile 2 : Pour les enfants en 2 ^{ème} année scolaire	Le mardi de 17h30 à 18h30
Gymnastique aux agrès (complet) : Pour les filles de la 3 ^{ème} à la 9 ^{ème} année scolaire	Le mercredi de 17h30 à 19h
Jeunes Garçons : Pour les garçons dès la 3 ^{ème} année scolaire	Le jeudi de 17h30 à 18h45
Multi Sports mixtes : Pour les enfants dès la 7 ^{ème} année scolaire	Le jeudi de 18h45 à 20h00
Athlétisme mixte Pour les enfants dès la 4 ^{ème} année scolaire	Le mardi de 18h30 à 19h45
<i>nouveau !!!</i> Zumba De 14 à 99 ans	Le mardi de 20h à 21h00

Présidente : S. Lasserre 079/793.11.68 Caissière : N. Jaquier 079/604.97.11

fsg.vufflens@bluewin.ch

www.vufflens-la-gym.ch

Gym Féminine

Le jeudi de 20 à 21h15
Renseignements D. Duperrut 021/701.35.69

Gym Hommes

Le lundi de 19h30 à 21h30
Renseignements R. Weissbrodt 021/701.43.41



Championnat Vaudois de Karaté 2015

Catégorie	CHAMPIONS VAUDOIS 2015			
	Medaille d'Or Nom (Club *)	Medaille d'Argent Nom (Club *)	Medaille de Bronze Nom (Club *)	
COMBAT SPORTIF - PERFORMANCE COMBATIVE :				
<i>Adets, Juniors, Seniors et Masters:</i>				
UMITE FEMMES ELITES +18ans tous poids (SENIORS + JUNIORS)	PICHT Marie (EKTS)	MUSY Sarah (KCP)	CRAUSAZ Diana (KCP)	
UMITE HOMMES ELITES poids-lourds (SENIORS + JUNIORS)	CHOUAKI Mourad (EKTS)	MULLER MATTHIAS (EKTS)	-	
UMITE HOMMES ELITES poids-légers (SENIORS + JUNIORS)	BARBIER Içvara (EKTS)	LONGCHAMP G. (EKTS)	IARCA Patrick (JKY)	MUSY Frédéric (KCP)
UMITE GARCONS U16 tous poids (CADETS)	CLAESSENS Mayeul (EKTS)	DEMAUREX Valérian (EKTS)	KRASNIQI Mergim (JKY)	FAYE Mohamed-Mansour (EKTS)
<i>Enfants :</i>				
UMITE FILLES U14 poids-lourds (Enfants + 45kg)	PICHT Valentine (EKTS)	SANTOS Cindy (KCP)	DESSART Chéryl (KCJ)	SCHMITT Sarah (KCP)
UMITE FILLES U14 poids-légers (Enfants - 45kg)	BRODARD Ségolène (KCP)	INGOLD Sherona (KCP)	MUSABY Régine (KCJ)	ROULIN Océane (KCP)
UMITE GARCONS U14 poids-lourds (Enfants + 45 kg)	CORBAZ Alexis (EKTS)	SCHLACHTER Anakin (EKTS)	DIMOSKI Kristian (KSK)	PONTE Pedro (EKTS)
UMITE GARCONS U14 poids-légers (Enfants - 45kg)	CLAESSENS Cyprien (EKTS)	HOFMANN Mathieu (EKTS)	FIAUX Mounir (KCJ)	LAUBER Benoît (KCP)
UMITE FILLES U12 tous poids (Enfants)	DUC Léa (KCP)	VOGEL Nora (EKTS)	NOUR Layanne (DoBu)	
UMITE GARCONS U12 poids-lourds (Enfants +32kg)	SCHEDEL Keni (EKTS)	BALDICCHI Mattia (EKTS)	XIAO Shijie-Jason (EKTS)	GLEYSRE Mael (KSK)
UMITE GARCONS U12 poids-légers (Enfants -32kg)	MARIN Clovis (EKTS)	PARATTE Jean-Rodolphe (EKTS)	TRIGGIANESE Adriano (KSK)	GUILLAUME Axel (KCJ)
UMITE GARCONS/FILLES U10 (Enfants)	ROULIN Orlane (KCP)	HOFMANN Julien (EKTS)	PILET Timéo (EKTS)	MNIQUICH-REYNAUD Thomas (EKTS)
UMITE GARCONS U8 (Jeunes Enfants)	SCHEDEL Nolan (EKTS)	NOUR Camil (DoBu)	ROLLE Johannes (EKTS)	
TECHNIQUE SPORTIVE - PERFORMANCE ARTISTIQUE :				
<i>Adets, Juniors, Seniors et Veteras:</i>				
ATA DAMES/MESSIEURS +40ans (VETERANS)	SCHEDEL Maya (EKTS)	VAUTIER Jean-Marc (EKTS)	JAUGEY Ludovic (EKTS)	DEL BAGGIO P. (JKY)
ATA DAMES ELITES +18ans (SENIORS)	LAVIER Jessica (EKTS)	AEBI Alice (KCP)	MUSY Sarah (KCP)	
ATA MESSIEURS ELITES +18ans (SENIORS)	BEGOT Benoît (EKTS)	PANTEROTTO Stefano (EKTS)	LONGCHAMP G. (EKTS)	CHOUAKI Mourad (EKTS)
ATA FEMMES U18 (JUNIORS)	RIGHETTI Mahayan (KCP)	FELGUEIRAS Sara (EKTS)	PITCH Marie (EKTS)	JOYE Lara (KCP)
ATA GARCONS U16 (CADETS)	DEMAUREX Valérian (EKTS)	OCCHIPINTI Alexis (KCJ)	CLAESSENS Mayeul (EKTS)	KRASNIQI Mergim (JKY)
<i>Enfants :</i>				
ATA FILLES U14 (Enfants Experts)	INGOLD Sherona (KCP)	SANTOS Cindy (KCP)	PITCH Valentine (EKTS)	BRODARD Ségolène (KCP)
ATA FILLES U14 (Enfants Espoirs)	MUSABY Régine (KCJ)	DESSART Chéryl (KCJ)	SCHMITT Sarah (KCP)	VETSCH Ambre (JKY)
ATA GARCONS U14 (Enfants Experts)	CLAESSENS Cyprien (EKTS)	HOFMANN Mathieu (EKTS)	FIAUX Mounir (KCJ)	GOLAY Eliot (KCJ)
ATA GARCONS U14 (Enfants Espoirs)	PIERREHUMBERT Alain (JKY)	STAEHLI Thomas (KCP)	RICCIO Alessio (KCP)	PONTE Pedro (EKTS)
ATA GARCONS/FILLES U12 (Enfants Experts)	SCHEDEL Keni (EKTS)	GUILLAUME Axel (KCJ)	DUC Léa (KCP)	GUIBERT Léa (KCP)
ATA GARCONS/FILLES U12 (Enfants Avancés)	NOUR Layane (DoBu)	TRIGGIANESE Adriano (KSK)	PARATTE Jean-Rodolphe (EKTS)	XIAO Shijie-Jason (EKTS)
ATA GARCONS/FILLES U12 (Enfants Espoirs)	FERATI Erleta (JKY)	MARIN Clovis (EKTS)	VOGEL Nora (EKTS)	GLEYSRE Mael (KSK)
ATA GARCONS/FILLES U10 (Enfants)	ROULIN Orlane (KCP)	MNIQUICH-REYNAUD Thomas (EKTS)	PILET Timéo (EKTS)	ROLLIER Andrea (JKY)
ATA GARCONS/FILLES U8 (Jeunes Enfants)	SCHEDEL Nolan (EKTS)	NOUR Camil (DoBu)	ROLLE Johannes (EKTS)	GLEYSRE Ninon (KSK)
EQUIPES - TECHNIQUE SPORTIVE SYNCHRONISEE :				
<i>Adets, Juniors, Seniors et Masters:</i>				
EAM-KATA MIXTES HOMMES/FEMMES (SENIORS/JUNIORS)	EKTS VAUD MESSIEURS	KC PAYERNE DAMES	TEAM JAGUAR MESSIEURS	KC PAYERNE FILLES
	BEGOT	AEBI	ZECA	BRODARD
	LONGCHAMP	JOYE	OCCHIPINTI	INGOLD
	PANTEROTTO	MUSY	OCCHIPINTI	SANTOS
<i>Enfants :</i>				
EAM-KATA MIXTES GARCONS/FILLES (Enfants)	KC PAYERNE FILLES	TEAM BUSSIGNY ENFANTS	EKTS VAUD ENFANTS	EKTS VAUD JEUNES-ENFANTS
	BRODARD	GENTIL	PARATTE	PILET
	INGOLD	GLEYSRE	MARIN	MNIQUICH
	SANTOS	TRIGGIANESE	VOGEL	SCHEDEL

* Clubs	KCP	Karaté Club Payerne
	EKTS	Ecole de Karaté Lausanne/Vullyens
	DoBu	Dojo Bushido Lausanne
	KCJ	Karaté Club Jaguar Vallorbe
	KSK	Ken Shin Kai Bussigny
	JKY	Karaté Club Yverdon

Nombre d'inscriptions :
300 inscriptions vaudoises
8 clubs vaudois présents (AVFK-VD)



Coupe de Ligue Elite de Karaté, Lyon (FRANCE)

Bravo au jeune vaudois Keni Schedel qui est devenu ce week-end à Lyon (FRANCE) Champion de Ligue Elite pour la région Rhône-Alpes après sa fabuleuse victoire en ligue élite française de karaté en combat (benjamins de -35kg). Cette victoire succède à sa précédente médaille d'or déjà gagnée le mois passé à l'occasion du tournoi de sélection départemental lyonnais. Ce podium le qualifie officiellement pour la Coupe de France 2016 qui aura lieu pour cette édition à Clermont-Ferrand (FRANCE) !



Un chaleureux merci à toutes les personnes qui nous ont aidés à leur manière à la réussite de ce succès, et en particulier les familles de nos athlètes, nos sponsors, nos mécènes, le comité du Budokan Lausanne, la direction du service des sports universitaires, ainsi que la municipalité de Vufflens-la-Ville, qui nous ont soutenus tout au long de cette longue saison sportive.

EKTS, Ecole Vaudoise de Karaté Traditionnel
www.ekts.weebly.com, Fédération Suisse de Karaté



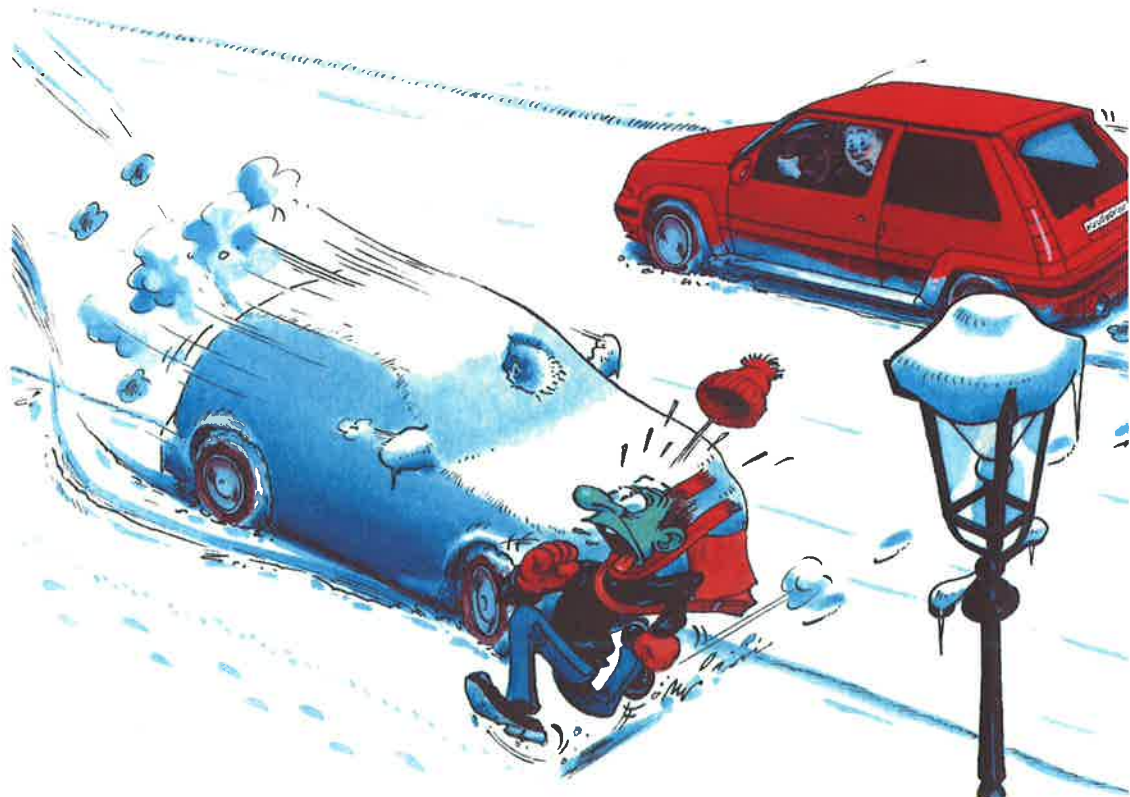
www.vufflens-la-ville.ch

Janvier 2016

No 1

GRATTEZ...

Augmentez votre sécurité!



votrepolice.ch
urgences 117